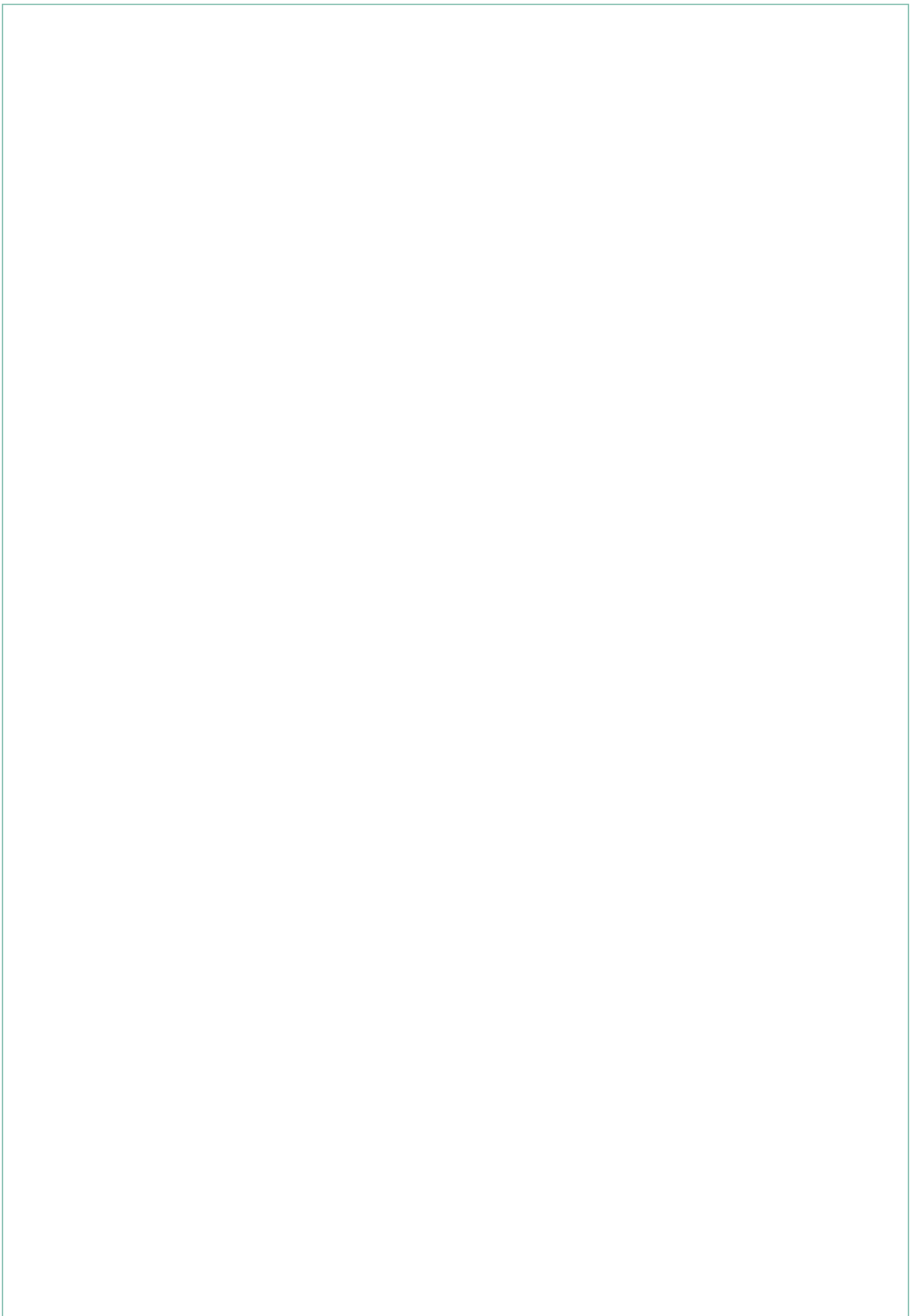


# Réaliser une croissance inclusive – Ré-humanisons l'Europe !

## Analyse par EAPN des Programmes nationaux de réforme, Stratégie Europe 2020

Octobre 2011



## Introduction

2010 a été une année charnière. Non seulement, elle coïncidait avec l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais elle vit également le remplacement de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi par une nouvelle stratégie « Europe 2020 ». Celle-ci semblait constituer un pas important en avant dans la lutte contre la pauvreté et offrir une chance unique que l'Année 2010 laisse un héritage positif. Malheureusement, c'est également en 2010 que la crise et les mesures d'austérité se sont déchainées, frappant plus lourdement encore les personnes en situation de pauvreté. Le constat a ébranlé la confiance que les organisations de lutte contre la pauvreté travaillant avec les personnes en situation de pauvreté avaient mise dans la Stratégie et dans le rôle positif que l'UE pourrait jouer. La Stratégie Europe 2020 pourra-t-elle exaucer toutes ses promesses, offrir une solution équitable à la crise et veiller à donner à l'Année européenne 2010 un héritage social positif ?

La nouvelle Stratégie 2020, pour une **croissance** intelligente, durable et **inclusive**, promettait des lendemains meilleurs, rejetant une logique basée exclusivement sur la croissance et les emplois, qui n'était pas parvenue à réduire la pauvreté lors des années fastes (2000-2008). Pour la première fois, l'UE s'engageait à poursuivre un objectif chiffré de réduction de la pauvreté (d'au moins 20 millions de personnes à l'horizon 2020<sup>1</sup>), via une série de 3 indicateurs qui s'agrègent, et y ajoutait deux autres « objectifs chiffrés sociaux » : relever le taux d'emploi à 75% et réduire le taux d'abandons scolaires à 10%.

Une nouvelle Initiative phare, la *Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, voyait également le jour dans l'objectif d'assurer une meilleure coordination avec les politiques économiques et d'emploi et de déboucher sur des résultats concrets dans la lutte contre la pauvreté, avec l'aide d'une MOC sociale renforcée<sup>2</sup>. Deux autres Initiatives phares présentent également un intérêt certain : *une Stratégie pour de nouvelles compétences et des emplois* et *Jeunesse en mouvement*. Les objectifs chiffrés européens doivent être réalisés au niveau national par le biais des Programmes nationaux de réforme (PNR), qui se basent sur de nouvelles lignes directrices intégrées (dont le nombre a été réduit) ; une des nouvelles lignes directrices (10) vise à promouvoir l'inclusion sociale et à combattre la pauvreté, en lien avec les lignes directrices 7, 8 et 9<sup>3</sup> visant à soutenir la dimension sociale.

Il est prévu que les PNR guident la réalisation des objectifs chiffrés (de réduction de la pauvreté et autres) au niveau national : par la fixation d'objectifs nationaux, par la détermination de politiques pour réaliser les objectifs et par l'octroi d'un financement suffisant, sur base des lignes directrices intégrées. Cependant, la visibilité, la responsabilité et l'efficacité de la stratégie dépendront dans une large mesure du niveau d'appropriation par les parties prenantes concernées aux niveaux européen, national, régional et local (y compris des ONG et des personnes en situation directe de pauvreté), ainsi que de la qualité de leur participation. S'il est clair que les lignes directrices intégrées soutiennent le principe d'un partenariat actif dans l'élaboration des PNR<sup>4</sup> (avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes concernées, dont les partenaires sociaux, les autorités régionales et locales, mais également les organisations de la société civile, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des PNR), la mise en œuvre de ce principe reste particulièrement limitée à ce jour. Comment la Stratégie Europe 2020 garantira-t-elle son appropriation aux niveaux national, régional et local et convaincra-t-elle les citoyens de son intérêt ?

---

<sup>1</sup> L'objectif chiffré consiste à réduire le nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale, en fonction de trois indicateurs: risque de pauvreté, grave privation matérielle et faible intensité de travail.

<sup>2</sup> Par MOC, nous entendons Méthode ouverte de Coordination appliquée à la protection sociale et à l'inclusion sociale ; il s'agit d'un mécanisme de coordination européenne des politiques sociales.

<sup>3</sup> CE (2010) ligne directrice sur l'emploi 7 : accroître la participation au marché du travail et diminuer le chômage structurel. Ligne 8 : développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail, promouvoir des emplois de qualité et l'éducation et la formation tout au long de la vie ; ligne 9 : rendre les systèmes d'éducation et de formation plus performants à tous les niveaux et augmenter la participation à l'enseignement supérieur.

<sup>4</sup> Considérant 16 du Conseil européen (2010), Lignes directrices emploi (octobre 2010).

La Stratégie Europe 2020, cependant, s'inscrit dans un environnement plus large. Sa mise en œuvre se fait par le biais du nouveau semestre économique de l'UE : il s'agit d'un nouveau cadre de coordination de la gouvernance économique et de surveillance macro-économique qui débute chaque mois de janvier avec l'Analyse annuelle de la croissance. La réalité est que les objectifs et le cycle de gouvernance économique constituent le principal moteur politique, reléguant au second rang les objectifs généraux de la Stratégie Europe 2020 (par exemple sur le site web d'Europe 2020, on dit que « *le suivi de la stratégie fait partie intégrante du « semestre européen », un cycle annuel de coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres* » ; le semestre n'y est donc pas décrit comme un instrument de la Stratégie Europe 2020)<sup>5</sup>.

L'actuel agenda européen est dicté par la nécessité d'apporter une réponse efficace à la crise (principalement à la crise de la dette souveraine et aux risques qui pèsent sur la stabilité de l'euro). Les principales politiques se concentrent sur l'objectif de stabilisation de l'euro et insistent sur une réduction rapide de la dette publique et des déficits, principalement par le biais de coupes sombres dans les dépenses sociales. L'augmentation de la compétitivité doit passer par une réduction des déséquilibres macro-économiques, notamment via une diminution des coûts unitaires du travail et un relèvement de l'âge de la retraite, dans un processus consolidé dans le pacte Euro Plus et le « Six Pack » des instruments législatifs dont le principe a été adopté par le Conseil en juillet et récemment soutenu par le Parlement européen<sup>6</sup>. Dans ce contexte, une croissance inclusive et l'engagement en faveur d'une réduction de la pauvreté semblent de plus en plus marginalisés. Comment la stratégie Europe peut-elle parvenir à intégrer de manière transversale la croissance inclusive ? Que signifie dans la pratique le souhait d'une croissance équilibrée ? Que faut-il faire pour concrétiser ces engagements ?

Vous trouverez dans le présent rapport une première évaluation, par les membres d'EAPN, des résultats engrangés par les nouveaux PNR sur la voie vers une croissance inclusive et de leur contribution à la réalisation de l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté et des autres objectifs sociaux. Le rapport est le résultat d'une enquête réalisée par le biais d'un questionnaire et d'un mécanisme de tableau de bord, grâce auxquels les réseaux d'EAPN et les organisations européennes membres d'EAPN ont pu évaluer les politiques proposées dans les PNR. Nous y évaluons la contribution de **tous** les domaines politiques à la réalisation de l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté et à la promotion d'une croissance inclusive (politiques macroéconomiques, de l'emploi, d'enseignement et de formation, et d'inclusion sociale), ainsi que l'adéquation des financements (notamment des Fonds structurels) et l'efficacité de la participation et des partenariats. Le mécanisme de tableau de bord n'est pas censé dresser un état des lieux de la situation actuelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale au niveau national, mais proposer une évaluation par les membres d'EAPN de l'efficacité des réponses politiques figurant dans les PNR<sup>7</sup>. Notons que l'enquête a été réalisée en mai 2011, lorsque des espoirs d'une relance imminente rendaient les membres plus optimistes. Si l'enquête était réalisée aujourd'hui, il est probable que les évaluations seraient bien plus négatives.

22 réseaux nationaux d'EAPN (Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie, France, Allemagne, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Slovaquie, Slovénie, Suède, RY) et 5 organisations européennes (ENAR, Eurodiaconia, Eurochild, FEANTSA et PICUM) ont répondu au questionnaire. Les contributions ont ensuite fait l'objet de discussions lors des réunions de fin mai 2011 des trois groupes de travail d'EAPN (Inclusion sociale, Emploi et Fonds structurels). Le rapport a été rédigé par le Secrétariat d'EAPN (Sian Jones, Amana Ferro et Vincent Caron) avec l'aide des groupes de travail.

<sup>5</sup> Site Europe 2020: [http://ec.europa.eu/europe2020/tools/monitoring/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/tools/monitoring/index_fr.htm).

<sup>6</sup> Le PE a prouvé le « paquet des 6 » du Conseil : Paquet de gouvernance économique du 28 septembre 2011 (<http://www.europarl.europa.eu/fr/headlines/content/20110916FCS26869/11/html/Nouvelles-mesures-sur-la-gouvernance-%C3%A9conomique-le-Parlement-donne-son-feu-vert>).

<sup>7</sup> Dans certains cas, cela peut signifier que les membres ont donné une meilleure note aux PNR, même dans des circonstances très difficiles, car ils apprécient grandement les propositions d'action qui y figurent (cfr l'Espagne). L'évaluation donnée reflète également les perceptions qui animent le réseau en question. Au lieu de comparer les notes entre les pays, il semble plus intéressant d'analyser les fluctuations des notes avec le temps dans un même pays.

## Résumé exécutif: messages clés et recommandations

2011 marque la première année d'application de la nouvelle Stratégie Europe 2020, dont l'objectif est de réaliser une croissance inclusive, intelligente et durable. Pour la première fois, apparaît un objectif européen de réduction de la pauvreté d'au moins 20 millions de personnes d'ici 2020, qui, en lien avec les autres objectifs sociaux relatifs à l'emploi, à l'éducation et à la formation, est censé assurer une approche économique et sociale équilibrée. La Stratégie est mise en œuvre par le biais du Semestre européen et, au niveau national, des Programmes Nationaux de Réforme (PNR). Cependant, ces développements se sont déroulés dans un contexte de crise de plus en plus profonde, alors que les Gouvernements européens luttent pour la survie de l'Euro et mettent en place des plans de réduction rapide des déficits par le biais de coupes sociales, dans le cadre du nouveau paquet sur la gouvernance économique. Quelle chance pareille approche a-t-elle de réaliser les engagements de réduction de pauvreté et de promouvoir la cohésion sociale ?

De mai à septembre 2011, EAPN a réalisé une enquête auprès de ses membres européens et nationaux à propos de la première année de la stratégie (dans le but d'évaluer, plus précisément, les premiers PNR et les objectifs chiffrés nationaux). Nous en présentons, dans le rapport, une première évaluation. Les membres d'EAPN devaient évaluer l'apport des PNR à l'objectif de promotion d'une croissance inclusive, ainsi que l'efficacité des politiques proposées pour réaliser l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté, en fonction d'un tableau de bord. Toutes les politiques (macro-économique, d'emploi, d'inclusion sociale, d'éducation et de formation) ont fait l'objet d'une évaluation, au même titre que le rôle des Fonds structurels et des mécanismes de gouvernance.

Le message qui se dégage de l'enquête est celui d'une immense déception, d'un sentiment de tromperie et de colère face à l'approche généralement adoptée aux échelons nationaux et européen. La majorité des membres déplorent une incapacité à fixer des objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté appropriés, la plupart considérant que les réponses politiques sont, dans le meilleur des cas, insuffisantes, et dans le pire des cas responsables d'une aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale et coupables d'attaques aux droits de l'Homme. L'incapacité à associer réellement la société civile, les personnes en situation de pauvreté et leurs organisations dans l'élaboration des PNR montre l'aliénation ressentie par rapport au processus et l'impression que l'UE ne prend pas en compte leurs intérêts. Ce rejet aura de graves conséquences sur l'avenir de l'UE. Pourquoi le peuple de l'UE souhaiterait-il plus d'une UE qui, pour sa part, n'a pas de cœur ?

## MESSAGES CLÉS

- 1. La logique macro-économique, portée par la gouvernance économique de l'UE et axée sur la stabilité et la compétitivité, n'encourage pas une croissance inclusive, menace les droits de l'Homme et risque d'entraîner plus de pauvreté, plus d'exclusion et plus d'inégalités dans l'UE.** En raison de l'impact qu'ont les mesures d'austérité sur les indemnités sociales et les services sociaux, de l'incapacité de réduire les déficits par d'autres mécanismes (notamment via une taxation accrue et plus juste), les « pauvres » paient de façon injuste le prix d'une crise dont ils ne sont en rien responsables, alors que, dans le même temps, l'accroissement des inégalités met en danger la cohésion sociale et toute possibilité d'apporter une réponse durable à la crise. Cette situation affaiblit la crédibilité de l'UE et menace son avenir.
- 2. L'incapacité à réaliser l'objectif chiffré européen de réduction de la pauvreté et la tendance de certains États membres à opérer un choix arbitraire privilégié sont autant de preuves du peu de sérieux accordé à la réduction de la pauvreté, ce qui est inacceptable.** D'après la Commission, toute comparaison de données est impossible en raison de la grande variété des indicateurs utilisés par les États membres. L'objectif chiffré de réduction de la pauvreté doit être traité sur le même pied que les autres objectifs.
- 3. Les politiques proposées pour combattre la pauvreté sont insuffisantes, floues et exagérément axées sur l'emploi ; elles n'investissent pas suffisamment dans des approches globales, multidimensionnelles et basées sur les droits, soutenues par des régimes de protection sociale solides.** Les politiques semblent suivre exclusivement les objectifs de l'Analyse annuelle de croissance et du Pacte euro plus, et ignorent les lignes directrices intégrées pour la promotion de l'inclusion sociale (ligne 10). Si l'on prévoit de fixer des agendas particuliers pour des groupes prioritaires (notamment les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les sans-abri), on ne retrouve aucun suivi concret, ni aucune application réelle d'approches stratégiques intégrées.
- 4. Si l'objectif Emploi paraît suffisamment ambitieux, des doutes se posent à propos de sa réalisation, de l'absence de synergie avec l'objectif pauvreté et de l'impossibilité de privilégier des marchés du travail inclusifs.** La tendance générale vise à pousser les personnes vers des emplois qui n'existent pas, en durcissant l'activation et en augmentant les sanctions, plutôt qu'à se concentrer sur la création d'emplois de qualité, qu'à investir dans l'économie sociale et dans d'autres mesures de soutien de la demande, ou qu'à proposer des passerelles aux groupes en situation d'exclusion.
- 5. L'enseignement n'est pas traité comme un investissement ! L'objectif de réduction des abandons scolaires met en évidence les grandes disparités entre les États membres, tout en ignorant que ceux-ci partent de points de départ différents.** Les politiques proposées sont largement symptomatiques de l'incapacité à analyser les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ce que prouve la tendance à privilégier la simple diminution du nombre d'abandons scolaires signalés. Trop peu d'attention est accordée à des logiques d'apprentissage tout au long de la vie intégrées, qui prouvent constamment leur efficacité tant avec les jeunes, les communautés qu'avec les familles, dans des contextes formels et informels.
- 6. L'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations sont largement absents, et ce, en dépit des engagements explicites que contient la Stratégie Europe 2020 (par exemple à l'égard de l'inclusion des migrants et des Roms).** Il y a un manque criant d'approche intégrée basée sur les droits, aucun investissement dans les droits à des services universels, couplés à des solutions ciblées pour surmonter les obstacles auxquels sont confrontés des groupes spécifiques. Quand l'égalité entre les hommes et les femmes est signalée, c'est principalement dans le cadre de l'intégration sur le marché du travail, avec des mesures favorables à l'accueil de l'enfance et à la réduction de l'écart de salaires, mais sans trop se soucier de la qualité des services ni de la réconciliation des vies professionnelle et familiale. Le vieillissement actif n'est abordé que dans la perspective d'un relèvement de l'âge de la retraite, avec peu d'attention accordée à l'impact social ou aux conséquences sur la santé, ni à d'éventuelles mesures

volontaristes d'aide au maintien des travailleurs âgés dans le travail ou de garantie de pensions décentes ou de revenus suffisants pour vivre le vieillissement dans la dignité.

- 7. Le potentiel lié aux Fonds structurels en faveur de l'inclusion sociale est manifestement sous-utilisé, l'accent étant mis sur des infrastructures favorables à la croissance, tandis que le déséquilibre est flagrant entre les objectifs d'emploi, de formation et de réduction de la pauvreté.** L'absence d'une approche stratégique intégrée de réduction de la pauvreté, visant à inscrire une logique plus sociale à travers l'ensemble des fonds fait largement défaut. Une telle approche serait à même de promouvoir une stratégie d'inclusion active intégrée et garantir un financement plus accessible pour les plus petites ONG.
- 8. Un pas en arrière dans le processus d'implication des parties prenantes nationales par rapport à la MOC sociale,<sup>8</sup> et un progrès très réduit par rapport à l'ancien processus des PNR de Lisbonne !** L'insuffisance et la faible qualité de la participation des ONG de lutte contre la pauvreté et des personnes en situation de pauvreté apparaissent de manière évidente, malgré le vif intérêt exprimé par les réseaux nationaux. Les seuls contacts se limitent à des réunions d'information et à des consultations de bas niveau, qui n'ont eu qu'un impact minimal et se sont déroulées sans la moindre participation visible des niveaux régionaux et locaux. Le processus reste dominé davantage par les ministères économiques et des finances que par les ministères sociaux, la consultation se limitant aux aspects liés aux questions de pauvreté, alors qu'il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des politiques pour combattre la pauvreté.

---

<sup>8</sup> Par MOC, nous entendons Méthode ouverte de Coordination appliquée à la protection sociale et à l'inclusion sociale ; il s'agit d'un mécanisme de coordination européenne des politiques sociales.



## **PRINCIPALES RECOMMANDATIONS : RE-HUMANISONS L'EUROPE !**

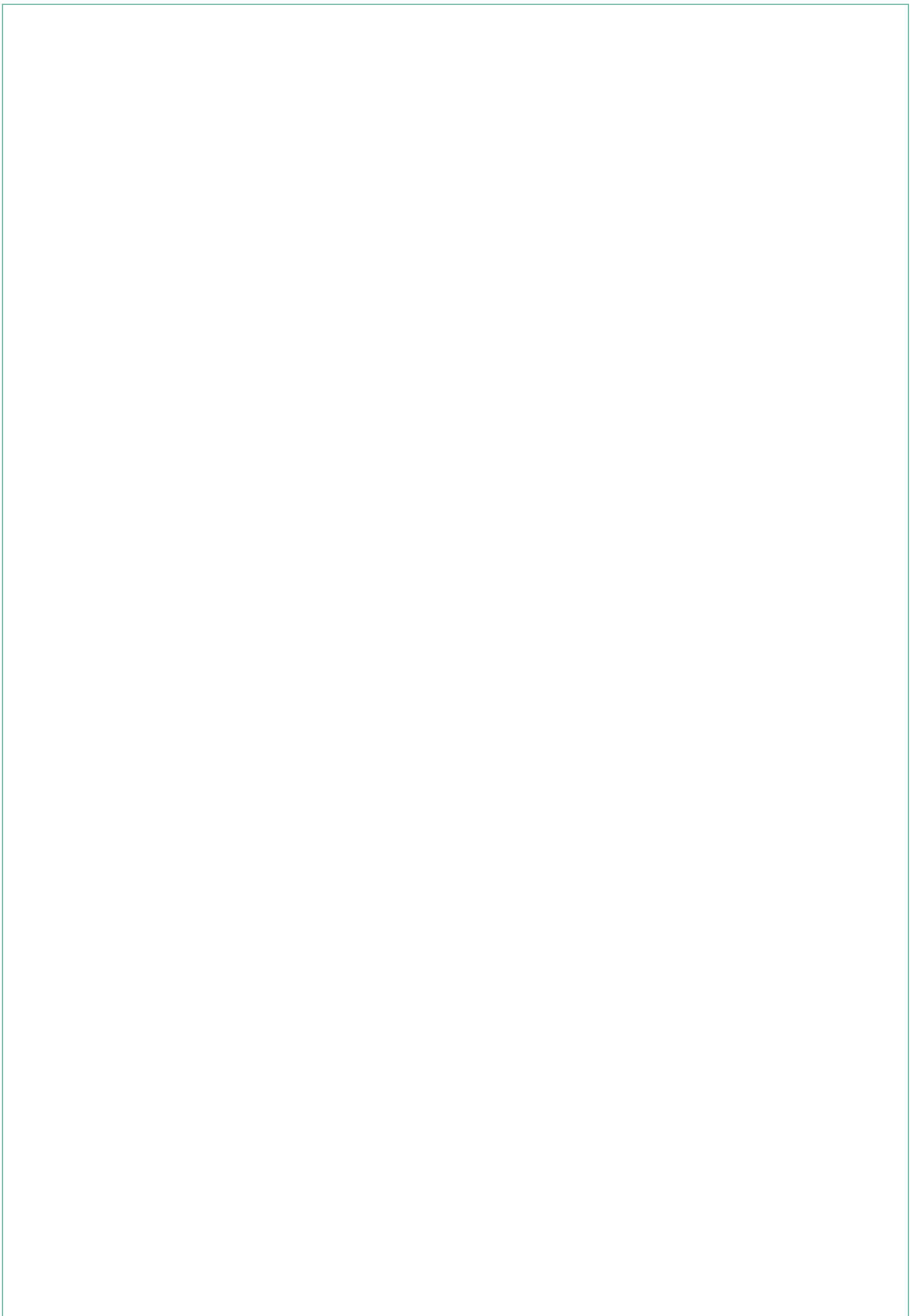
- 1. Rendre la priorité à une logique économique et sociale équilibrée, intégrer transversalement la croissance inclusive dans toutes les politiques couvertes dans les PNR (politiques macro-économiques, sociales et pour l'emploi).**
  - **Réaliser d'urgence une étude indépendante d'impact sociale des mesures anti-crise**, notamment des coûts sociaux et économiques à court et à long termes des mesures d'austérité, de la gouvernance économique et du Pacte Euro plus. Mener une discussion transparente sur les résultats au niveau du Parlement européen et du Conseil européen.
  - Assurer une transversalité explicite des objectifs de croissance inclusive à travers toute la Stratégie Europe 2020 et dans le cadre du semestre européen, notamment dans l'enquête annuelle sur la croissance et dans toutes les parties des PNR. Les recommandations par pays devraient évaluer, de manière cohérente, les résultats engrangés dans le cadre des 5 priorités/objectifs chiffrés (notamment dans l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté), y compris dans les pays bénéficiant des mesures d'aide de la Commission et de la Banque Centrale Européenne (Irlande, Grèce, Portugal, Lettonie et Roumanie).
  - Promouvoir une réponse plus juste et plus inclusive à la crise, notamment par un partage plus équitable des efforts – une réduction plus progressive des déficits, des investissements sociaux pour encourager la création d'emplois de qualité, sauvegarder la protection sociale et les services essentiels et augmenter les recettes par le biais d'une fiscalité plus équitable.
  - Ne pas se limiter à la croissance et au PIB, mais investir dans une approche pro- social et favorable au développement, axée sur l'égalité – promouvoir une distribution plus juste et garantir l'accès aux droits, aux ressources et aux services, afin de jeter les bases d'une croissance inclusive.
  
- 2. Redéfinir un objectif chiffré européen de réduction de la pauvreté crédible, assorti d'un pourcentage de réduction pour les 3 indicateurs, de sous-objectifs chiffrés spécifiques pour des groupes prioritaires et lié à l'ensemble des indicateurs de la MOC sociale.**
  - Mettre l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté sur un pied d'égalité avec les autres objectifs chiffrés, œuvrer en faveur d'un pourcentage de réduction commun pour les 3 indicateurs, afin de garantir un partage plus équitable de la charge.
  - Définir des sous-objectifs chiffrés spécifiques pour certains groupes prioritaires clés, davantage menacés par la pauvreté : les enfants, les personnes âgées, les migrants et les minorités ethniques, dans le cadre de l'ensemble des indicateurs de la MOC sociale.
  - Assurer un suivi transparent de l'objectif chiffré. Chaque année, le Conseil européen et le Parlement européen devront débattre des avancées et capitaliser sur les conclusions de la Convention annuelle.
  
- 3. Mettre en place des approches globales et intégrées pour s'attaquer aux différentes facettes de la pauvreté. Ces approches devraient reposer sur des stratégies nationales participatives s'inscrivant dans le cadre de la MOC appliquée à la protection sociale et à l'inclusion sociale.**
  - Mettre en place des stratégies nationales participatives sur la protection sociale et l'inclusion sociale en se basant sur des objectifs communs sur lesquelles les PNR pourraient reposer.
  - Tracer une feuille de route pour la mise en œuvre d'approches intégrées de l'inclusion active (revenu minimum adéquat, accès à des emplois et à des services de qualité), afin d'apporter une réponse équitable à la crise et d'agir efficacement dans la réduction de la pauvreté.
  - Mettre en place un suivi concret des priorités thématiques : l'approche en 3 piliers soutenue par le Conseil de l'EPSCO de juin dans la recommandation sur la pauvreté et le bien-être des enfants (l'accès à un revenu familial adéquat, aux services, aux droits et à la participation des enfants) et concrétiser l'appel lancé par le PE en vue d'une stratégie européenne sur le sans-abrisme.



- Défendre et investir d'urgence dans les systèmes de protection sociale et de revenu minimum adéquat. Mettre en œuvre la recommandation du PE en vue d'un cadre européen pour un revenu minimum adéquat.
- 4. Investir dans des marchés de l'emploi inclusifs et dans des emplois de qualité, dans le cadre d'approches intégrées de l'inclusion active.**
- Soutenir l'activation positive, offrir une aide personnalisée via un accompagnement social, l'éducation, la formation, des services de garde d'enfants.
  - Investir dans une création inclusive d'emplois, principalement dans l'économie sociale, les emplois verts et dans le secteur des services.
  - Promouvoir la qualité dans les nouveaux emplois ainsi que dans les emplois existants – garantir des salaires décents, la sécurité de l'emploi et la protection des droits des travailleurs. Garantir des stratégies ciblées pour réduire et prévenir le phénomène des travailleurs pauvres.
- 5. Investir dans l'éducation pour tous via des stratégies pour une éducation inclusive et pour l'apprentissage tout au long de la vie visant à combattre la ségrégation et l'exclusion.**
- Dresser un état des lieux complet des réalités sociales (notamment des situations de pauvreté et d'exclusion sociale qui débouchent sur un décrochage scolaire et une faible performance scolaire).
  - Éliminer l'exclusion intergénérationnelle et s'attaquer à l'exclusion explicite de l'ensemble des groupes, en offrant une aide personnalisée et globale.
  - Promouvoir des logiques d'éducation inclusive et d'apprentissage tout au long de la vie par le biais de politiques de lutte contre la ségrégation et l'exclusion dans l'enseignement et la formation, et par la promotion d'une aide intégrée à l'apprentissage tout au long de la vie, au travers d'approches basées sur le cycle de vie, dans les systèmes formels, informels et non-formels.
- 6. Investir dans des sociétés inclusives et lutter contre toutes les formes de discrimination, indépendamment de l'objet ou du domaine.**
- Soutenir l'égalité des chances dans l'accès aux services universels et tracer des parcours efficaces vers l'intégration et l'inclusion pour les migrants et les minorités ethniques, notamment les Roms, afin de garantir l'accès aux droits, aux ressources et aux services.
  - Soutenir une approche basée sur les droits dans le cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes en réalisant une analyse détaillée de l'incidence sur le genre et accorder la priorité aux politiques qui réduisent les besoins en accompagnement, le plafond de verre et la ségrégation dans le domaine de l'emploi, ainsi que l'écart de salaires. Accorder une attention particulière aux besoins des femmes à bas revenus ou qui souffrent d'exclusions multiples.
  - Garantir un vieillissement dans la dignité et donner plus d'opportunités aux jeunes, en garantissant l'universalité des services, ainsi que des stratégies ciblées et financées pour chacun des groupes.
- 7. S'assurer que les fonds structurels encouragent efficacement l'inclusion par une approche plus sociale.**
- Soutenir la proposition de la Commission visant à flécher 20% du FSE à l'inclusion sociale et doter la Commission de lignes directrices claires fixant la manière dont les fonds structurels devraient réaliser l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté via des approches intégrées et socialement inclusives (principalement sur base d'une approche intégrée de l'inclusion active) pour le FSE, le FEDER et d'autres fonds de cohésion. Rendre ces fonds plus accessibles aux petites ONG de terrain.
  - Mettre au point un système d'évaluation efficace visant à analyser dans quelle mesure les fonds structurels réalisent l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté.
  - Exhorter les autorités de gestion à utiliser de la manière la plus transparente qui soit les fonds structurels au niveau national.

**8. Instaurer une participation effective des parties prenantes (notamment des ONG de lutte contre la pauvreté et des personnes en situation de pauvreté) à toutes les étapes et dans tous les domaines des PNR.**

- Garantir une participation significative des personnes en situation de pauvreté et de leurs ONG, ainsi que d'autres parties prenantes, dans toutes les étapes des PNR (conception, mise en œuvre et évaluation) et dans tous les domaines qu'ils couvrent (macro-économique, emploi et social). Il s'agit également de garantir leur participation aux stratégies nationales pour la protection sociale et l'inclusion sociale qui serviront de base aux PNR.
- Développer et mettre en place des lignes directrices relatives à la participation des parties prenantes, en capitalisant sur les bonnes pratiques de la MOC sociale et sur les méthodologies avérées, afin de garantir le partenariat et le co-développement.
- Financer et soutenir la mise en place de plateformes nationales de lutte contre la pauvreté et de forums plus larges, afin de dégager une base solide pour un dialogue régulier et structuré avec les parties prenantes nationales, régionales et locales dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (la MOC sociale et les plateformes phares). Soutenir financièrement la participation des groupes en situation d'exclusion, notamment via des activités de sensibilisation/renforcement des capacités dans le cadre de PROGRESS.



## INFORMATION ET CONTACTS

Pour plus d'informations sur cette publication, veuillez contacter :

**Sian Jones**, Coordinateur des politiques, EAPN

[sian.jones@eapn.eu](mailto:sian.jones@eapn.eu) – 0032 2 226 58 59

Pour de plus amples informations sur les positions, publications et activités d'EAPN :

[www.eapn.eu](http://www.eapn.eu)

**Créé en 1990, le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN) est un réseau indépendant d'associations et de groupes engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les États membres de l'Union européenne.**



EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK. (RÉSEAU EUROPÉEN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE). Reproduction autorisée à condition d'en mentionner la source. Octobre 2011.



EAPN reçoit le soutien de la Direction – Générale « Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances » de la Commission européenne. Son financement provient du Programme communautaire européen pour l'emploi et la solidarité sociale (2007 – 2013).

Pour plus d'informations :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement la position de la Commission européenne.